

PLAN DE COURS

DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 19176 | Hiver 2016

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 0-0-9

Crédit(s) : 3

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca. NOTE IMPORTANTE : Pour chaque cours offert à distance, veuillez vous assurer qu'il n'existe aucun conflit d'horaire entre vos examens car aucun accommodement ne sera accordé en cas de conflit d'horaire.

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 11 janv. 2016 au 22 avr. 2016

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=66140>

Coordonnées et disponibilités

Gilles Fontaine

Chargé de cours

Pavillon ABP, local 3117

Gilles.Fontaine@ggr.ulaval.ca

656-2131 poste 6109

Disponibilités

Rendez-vous sur demande. Merci de communiquer avec moi par courriel pour obtenir un rendez-vous. Je vous répondrai dans les 48 heures.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ena.ulaval.ca/aide.html>

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Samedi	9 h à 15 h
Dimanche	9 h à 15 h
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
But	5
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	5
Modalités d'encadrement	6
Contenu du cours	7
Charge de travail et calendrier	7
Contenu et activités	9
Évaluation et résultats	10
Liste des évaluations	10
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	10
Contrôle 1 : Planification et zonage	10
Travail pratique - équipe de 4 personnes	11
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	12
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole	12
Examen final en classe	12
Examen sous surveillance	13
Barème de conversion	13
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	13
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	14
Évaluation de l'enseignement	14
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	14
Absence aux examens	14
Gestion des délais	15
Évaluation sommative	15
Évaluation formative	15
Matériel didactique	15
Matériel obligatoire	15
Site web de cours	15
Spécifications technologiques	15
Portail thématique de la Bibliothèque	16
Matériel du cours	16
Médiagraphie et annexes	16

Description du cours

Introduction

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant (e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant (e) à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, la planification, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, le transport, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours!

But

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

Objectifs généraux

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection de la zone agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par des travaux pratiques réalisés individuellement.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

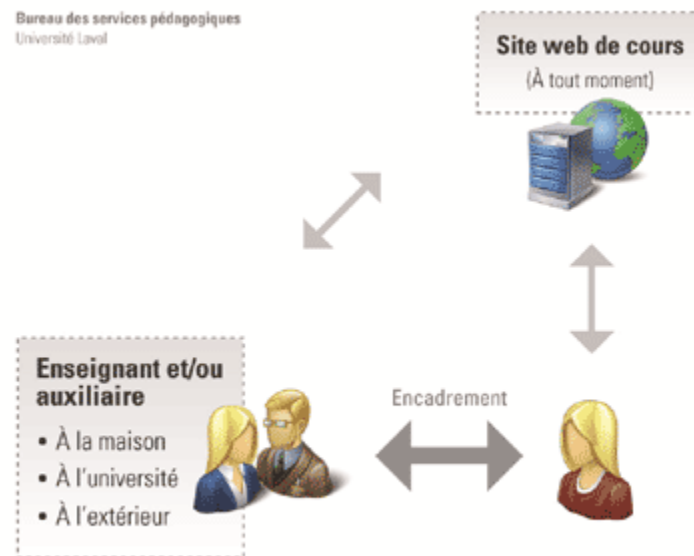
- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale et de la dynamique des établissements humains au Québec;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, arrondissements historiques, aires protégées, etc.;
- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement et, pour le résoudre, à esquisser une solution pertinente ;
- Savoir exploiter des bases de données utiles en aménagement du territoire.

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation.

Toutefois, cette prise en charge est soutenue par la personne responsable de l'encadrement (Michel Côté) pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Tel qu'illustré dans la figure suivante, l'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion du cours. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours à distance : textes, exposés, démonstrations, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section Contenu et activités décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.



Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum du cours Aménagement durable du territoire a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures, des exercices cartographiques ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions à la suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants. Les modalités pour la participation au Forum sont énoncées dans la section Évaluations et résultats. Si nécessaire, le responsable intervient, généralement, à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine, mais en permettant avant tout aux autres participants de répondre ou d'argumenter.

Pour les questions d'ordre personnel, vous devez communiquer directement avec le responsable par le courriel offert sur le site du cours. Celui-ci vous répondra à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

Modalités d'encadrement

Le calendrier pédagogique proposé est adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines de la session. En effet, la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme; toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'un apprentissage graduel durant tout votre cheminement. La personne inscrite reste bien sûr la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à remettre les travaux notés et à effectuer les examens aux moments prescrits.

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général par le forum de discussion et parfois par courrier électronique (questions plus personnelles). Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Par ailleurs, vous devrez également utiliser un forum de discussion, à partir de l'onglet identifié comme tel. Ce forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Comme vous étudiez à distance, vous ne verrez l'ensemble de vos collègues qu'au moment de l'examen en salle. Le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec le responsable. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants.

Contenu du cours

La structure du cours se divise en **10 modules**. La matière du cours comprend :

1. les notes de cours et de présentation en classe relatives aux modules;
2. des textes et références complémentaires, tous disponibles en ligne.

Aperçu des modules :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. La planification et le zonage
3. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
4. La protection du territoire agricole
5. L'urbanisme et le patrimoine culturel
6. La qualité de l'environnement
7. Le territoire public et les forêts
8. L'eau et les mines
9. Le transport
10. L'aménagement du territoire et le développement durable

Charge de travail et calendrier

À l'hiver 2016, ce cours de trois crédits est offert à distance sur une session de 15 semaines, ce qui signifie que vous devez adapter votre rythme en fonction du calendrier ci-bas. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices, la participation au forum et la réalisation des trois évaluations est de 135 heures par session.

Calendrier

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
1 11 janvier, 9h	Module 1 Introduction	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées	Ouverture du cours Dépôt du T.P. sur ÉNA Ouverture du forum
2 18 janvier, 9h	Module 2 Planification et zonage	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées	

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
		Préparation des questions d'examen; questionnaire du module 2	
3 25 janvier, 9h	Module 2 Zonage et droits acquis	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées Préparation des questions d'examen; questionnaire du module 2	Premier contrôle en ligne sur le module 2; 10 questions. Disponible en ligne du 25 janvier 9h00 jusqu'au 31 janvier à 23h59
4 1e février, 9h	Module 3 La LAU - Les MRC et les instruments de planification	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen; module 3	
5 8 février, 9h	Module 3 La LAU - Les règlements d'urbanisme	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen; module 3	Deuxième contrôle en ligne sur le module 3; 15 questions. Disponible en ligne du 8 février à 9h00 jusqu'au 14 février à 23h59
6 15 février, 9h	Module 4 Protection du territoire agricole	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen modules 4 et 5	
7	SEMAINE DE LECTURE		
8 29 février, 9h	Module 5 Le patrimoine culturel immobilier	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires suggérées Préparation des questions d'examen modules 4 et 5	Troisième contrôle en ligne sur le module 4; 15 questions. Disponible en ligne du 29 février à 9h00 jusqu'au 6 mars à 23h59
9 7 mars, 9h	Module 6 Qualité de l'environnement	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées Questionnaire formatif	11 mars, 23h59 Fin de la formation des équipes pour le TP sous ENA.
10 14 mars, 9h	Module 7 Territoire public et forêts	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées Questionnaire formatif	Date limite dépôt du TP le vendredi 18 mars à 16h00
11	Module 8	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires	

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
21 mars, 9h	Eau et mines	indiquées Questionnaire formatif	
12 28 mars, 9h	Module 9 Le transport	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées Questionnaire formatif	
13 4 avril, 9h	Module 10 Le développement durable	Lecture des notes de cours Lectures complémentaires indiquées Questionnaire formatif	
14 11 avril	Préparation de votre examen		Fermeture du forum le 11 avril à 17h00
15 20 avril	Examen final en classe		Examen final le mercredi 20 avril, 18h30-21h30

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 : Introduction à l'aménagement du territoire	11 janv. 2016
Module 2 : Planification et zonage	18 janv. 2016
Contrôle 1 - Module 2	25 janv. 2015
Module 3 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	1 févr. 2016
Contrôle 2 - Module 3	8 févr. 2016
Module 4 : Protection du territoire agricole	15 févr. 2016
Contrôle 3 - Module 4	29 févr. 2016
Module 5 : Urbanisme et patrimoine culturel	29 févr. 2016
Module 6 : La qualité de l'environnement	7 mars 2016
Module 7 : Territoire public et forêt	14 mars 2016
Module 8 : Eau et mines	21 mars 2016

Titre	Date
Module 9 : Transport	28 mars 2016
Module 10 : Aménagement du territoire et développement durable	4 avr. 2016
Examen final	20 avr. 2016

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Contrôle 1 : Planification et zonage	Du 25 janv. 2016 à 09h00 au 31 janv. 2016 à 23h59	Individuel	10 %
Travail pratique - équipe de 4 personnes	Dû le 18 mars 2016 à 16h00	En équipe	30 %
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	Du 8 févr. 2016 à 09h00 au 14 févr. 2016 à 23h59	Individuel	15 %
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole	Du 29 févr. 2016 à 09h00 au 6 mars 2016 à 23h59	Individuel	15 %
Examen final en classe	Le 20 avr. 2016 de 18h30 à 21h30	Individuel	30 %



Attention: lisez bien la section suivante.

Participation au forum : détail de l'évaluation

Le Forum vous permet d'intervenir et de formuler vos opinions et positions personnelles face à des questions d'aménagement du territoire. L'étudiant(e) qui participe au Forum peut obtenir jusqu'à 5 points bonus (en supplément des contrôles, travaux pratiques et examen totalisant un maximum de 100 points).

Ces points bonus seront ajoutés le cas échéant dans la colonne "Ajustement" du tableau des résultats.

Pour obtenir ces points bonus, vous devez effectuer, au cours du trimestre, cinq interventions dans lesquelles vous relevez et commentez des thèmes d'actualité en lien avec la matière vue dans les notes de cours ou dans les lectures complémentaires obligatoires. Pour être considérées, les interventions doivent être pertinentes, étayées et élaborées. Une telle démarche vise à vous inciter à suivre d'un œil attentif l'actualité dans le domaine de l'aménagement du territoire, au Québec. Vous inscrivez vos interventions dans le forum "L'actualité en aménagement du territoire".

À noter que si vous ne recevez pas rétroaction de la part du professeur à la suite de vos interventions, cela signifie que celles-ci ont été considérées pertinentes.

Pour toute question complémentaire relative à l'évaluation du forum, communiquez directement avec le responsable du cours.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Contrôle 1 : Planification et zonage

Titre du questionnaire :	Contrôle 1 sur le module 2: Planification et zonage
Période de disponibilité :	Du 25 janv. 2016 à 09h00 au 31 janv. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Directives :	Ce premier contrôle porte sur le contenu du module 2 , soit la planification et le zonage.

Le questionnaire est composé de : 3 questions "vrai ou faux" et de 7 questions à choix multiples. Il n'y a **qu'une seule bonne réponse** par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 10 points.

Vous disposez d'**une heure** pour compléter le questionnaire.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Travail pratique - équipe de 4 personnes

Date de remise : 18 mars 2016 à 16h00

Vous devez réaliser ce travail en équipe de 4 personnes. Vous devez utiliser le système de gestion des équipes pour créer votre équipe de travail, et ce, **AVANT** le 11 mars 2016. Aucun retard ne sera toléré. Une seconde de retard = -10 %. Deux jours = -20 %. Trois jours = -30 %. Quatre jours = -40 %. Cinq jours = travail refusé = note = 0%.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Département de géographie
Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Pavillon Abitibi-Price
2405, rue de la Terrasse, Local 3137
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

Remettre une copie papier au département de géographie avant 16 heures. Votre copie sera disponible au département et par la poste si vous ajoutez une enveloppe timbrée et ayant une adresse de retour.

Directives de l'évaluation : Partant de l'exemple de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans, située dans la Communauté métropolitaine de Québec, ce travail pratique vise à familiariser l'étudiant(e) avec les institutions et les processus en vigueur au Québec en vue de planifier l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et de contrôler l'usage du sol à l'échelle locale, en plus de la protection du territoire agricole et du patrimoine immobilier. Il s'agit aussi d'un exercice de collecte et de classement d'information, permettant de s'initier à l'utilisation et au fonctionnement de différents systèmes d'information territoriale.

Les directives pour la réalisation du TP sont indiquées dans le document ci-dessous.

Le respect de la date de remise est contrôlé automatiquement à l'aide de la boîte de dépôt, fixée au plus tard le vendredi 18 mars 2016 à 17h. Chaque équipe doit aussi remettre une copie en papier - par la poste pour les étudiants de l'extérieur - de leur travail au secrétariat du Département de géographie (Abitibi-Price, local 3137). Une enveloppe retour timbrée pour avoir votre copie corrigée pour les gens de l'extérieur.

Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire

Titre du questionnaire :	Contrôle 2 sur le module 3: Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
Période de disponibilité :	Du 8 févr. 2016 à 09h00 au 14 févr. 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Directives :	Ce deuxième contrôle porte sur le contenu du module 3 , soit le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec (LAU, MRC, instruments de planification et de réglementation). Le questionnaire est composé de : 5 questions "vrai ou faux" et de 10 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 15 points. Vous disposez d' une heure et demie pour compléter le questionnaire.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 3 : La protection du territoire agricole

Titre du questionnaire :	Contrôle 3 - La protection du territoire agricole au Québec
Période de disponibilité :	Du 29 févr. 2016 à 09h00 au 6 mars 2016 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Directives :	Ce troisième contrôle porte sur le contenu du module 4, soit la protection du territoire agricole. Le questionnaire est composé de : 5 questions "vrai ou faux" et de 10 questions à choix multiples. Il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Chaque question vaut 1 point, pour un total de 15 points. Vous disposez d' une heure et demie pour compléter le questionnaire.

AVIS:

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Examen final en classe

Date et lieu :	Le 20 avr. 2016 de 18h30 à 21h30 , à déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	À préciser
Directives de l'évaluation :	

L'examen porte sur toute la matière vue lors des séances en classe. Le questionnaire est divisé en deux parties:

1. Questions à réponses courtes; 10 questions à 5 % chaque (**maximum** 10 lignes du cahier d'examen fourni);
2. Question à développement; 2 questions à 25 % chaque (**maximum** 2 pages du cahier d'examen fourni).

Les questions seront sélectionnées à partir de celles diffusées dans chaque module.

Consignes à respecter

Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra obligatoirement avoir en main sa carte étudiante avec photo et la présenter au surveillant, afin de contrôler son identité.

Chaque étudiant devra inscrire à l'encre ses réponses dans un **cahier bleu fourni à cet effet**.

Matériel autorisé : Uniquement un dictionnaire, une grammaire et des stylos à l'encre.

Examen sous surveillance

Convocation et consignes

le Bureau de la formation à distance ne produit plus d'avis de convocation pour les examens des cours à distance. Les informations relatives à la tenue des examens sont disponibles dans le dossier d'examens de chacun des étudiants.

Les étudiants qui sont inscrits pour faire leurs examens à l'extérieur du campus peuvent consulter leur dossier d'examens pour vérifier leurs inscriptions, savoir où et quand auront lieu leurs examens ainsi que connaître les consignes concernant le matériel autorisé et non autorisé lors de leurs examens.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits pour faire leurs examens à l'extérieur du campus peuvent aussi accéder à leur dossier pour savoir où et quand auront lieu leurs examens sur le campus ainsi que connaître le matériel autorisé et non autorisé lors de leurs examens.

- Si vous résidez à moins de 100 km de la ville de Québec, les examens sous surveillance auront lieu sur le campus de l'Université Laval. La personne assurant l'encadrement vous fournira les informations nécessaires.
- Si vous résidez à plus de 100 km de la ville de Québec, vous devez remplir **en ligne, dès le début de la session**, un formulaire d'inscription à l'examen à l'adresse suivante : www.distance.ulaval.ca/sgc/lieu_examen/

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, l'Université peut procéder à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation (par la poste ou par courriel) qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.

- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, les corrections des deux examens seront complétées au maximum 10 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique, deux examens en classe et la participation au forum de discussion.

Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par des questionnaires, pour chacun des modules, accessibles dans la boîte d'Outils (en haut, à gauche de l'écran).

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les exercices
- les références (liens web, glossaire et bibliographie)

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit
Machine virtuelle	Java	www.java.com	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	www.adobe.com	Gratuit

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Matériel du cours

L'ensemble du matériel didactique nécessaire pour ce cours est disponible :

- sur le site Web du cours dans la section **Contenu et activités**

Médiagraphie et annexes

Médiagraphie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.